

CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2020

Préparation débat sur les Orientations Budgétaires pour le budget 2021

PREAMBULE

DOB obligatoire dans communes + 3 500 habitants : cf. loi du 6 février 1992 et article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Obligation d'organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité.
- Informer sur la situation financière.

PRECISIONS

Précisions relatives au budget 2021 :

- Vote (2/2/2021) intervenant avant la clôture de l'exercice 2020
- Excédent 2020 non intégré dans BP 2021
- Equilibre section d'investissement = inscription d'un emprunt.

Calendrier 2^e trimestre 2021 :

- Etablissement du compte de gestion (document réalisé par Trésorier) et du compte administratif (document réalisé par commune)
- Détermination de l'excédent 2020
- Intégration de l'excédent 2020 dans le budget 2021 : établissement d'un budget dit « supplémentaire » permettant également d'ajuster les lignes budgétaires primitives.

PARTIE 1

NOUVELLES DISPOSITIONS INTRODUITES PAR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 ET DISPOSITIONS ANTERIEURES IMPACTANT BUDGET 2021

Précisions : la Loi de Finances sera votée fin décembre.

Les dispositions présentées ci-après sont susceptibles d'amendements ou d'ajustements divers.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Baisse systématique de la DGF suspendue depuis 2018 mais baisse s'appliquant toujours à certaines communes disposant d'un potentiel fiscal supérieur à la moyenne.

Mise en place d'une contractualisation entre l'Etat et les 322 plus grandes collectivités locales : 71 % de ces collectivités ont contractualisées avec l'Etat.

Contrat sur 3 ans prévoyant deux critères de bonne gestion :

- Evolution des dépenses de fonctionnement à 1,20 %.
- Capacité de désendettement plafonnée par exemple à 12 années pour les communes et les EPCI.

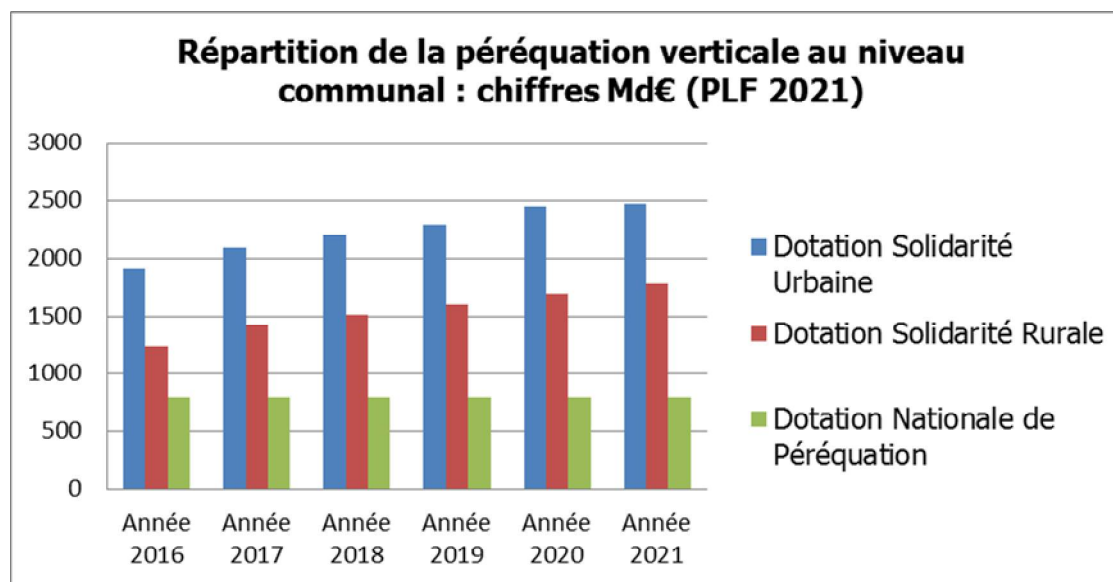
La ville de St-Barthélemy-d'Anjou dépendant d'une collectivité ayant contractualisé, la limitation de la hausse des dépenses à 1,20 % constitue un objectif à respecter.

Augmentation de la péréquation verticale

Péréquation verticale = péréquation organisée par l'Etat par modulation de ses dotations.

Péréquation verticale bonifiée dans PLF 2021 :

- + 90 millions d'Euros (+ 3,78 %) pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), montant global 2021 = 2 471 millions d'€.
- + 90 millions d'Euros (+5,32 %) pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), montant global 2021 = 1 782 millions d'€.



Suppression progressive de la taxe d'habitation

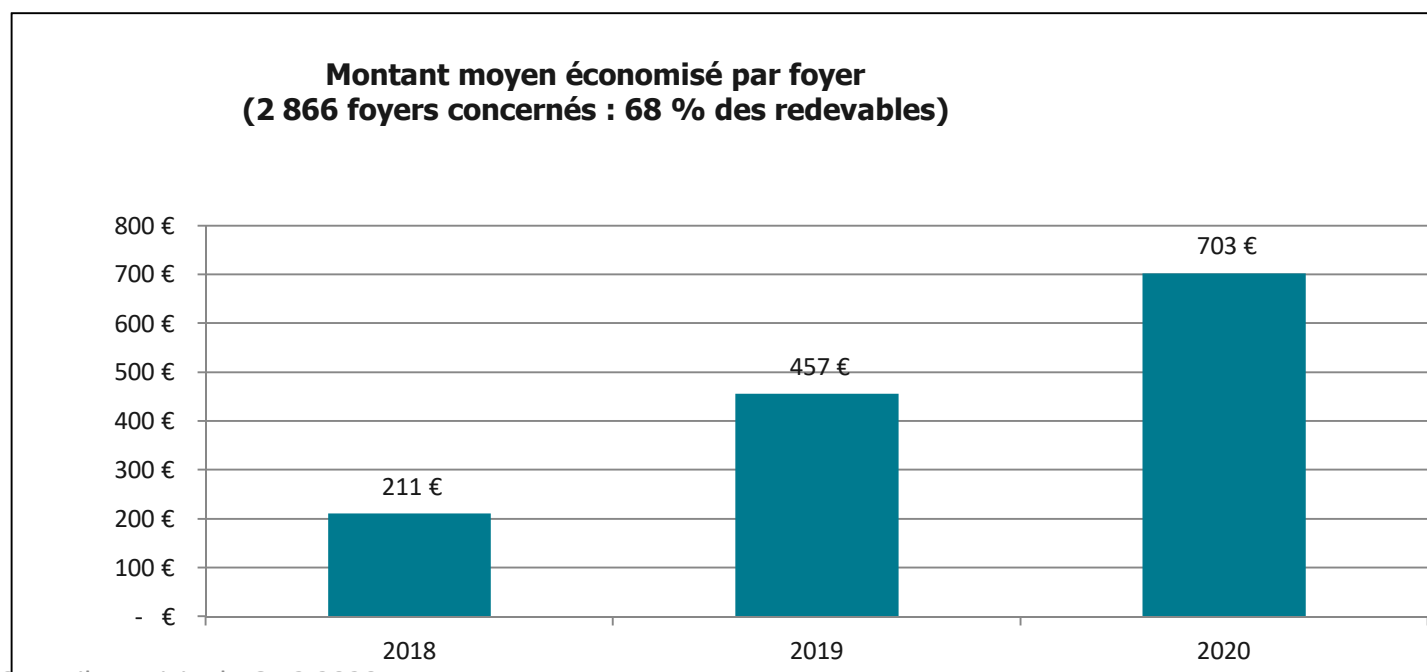
1^{ère} phase d'exonération

Rappel :

- disposition prévue dans Loi de Finances 2019 = 80 % des ménages exonérés en 2020.
- calendrier mise en œuvre : applicable par tiers de 2018 à 2020.

Impact de la réforme pour les Bartholoméens :

- nombre de foyers exonérés TH avant la réforme : 538 (12,77 %)
- nombre de foyers concernés par 1^{ère} phase d'exonération : 2 866 (68,01 %)
- nombre de foyers concernés par 2^{ième} phase d'exonération : 810 (19,22 %)

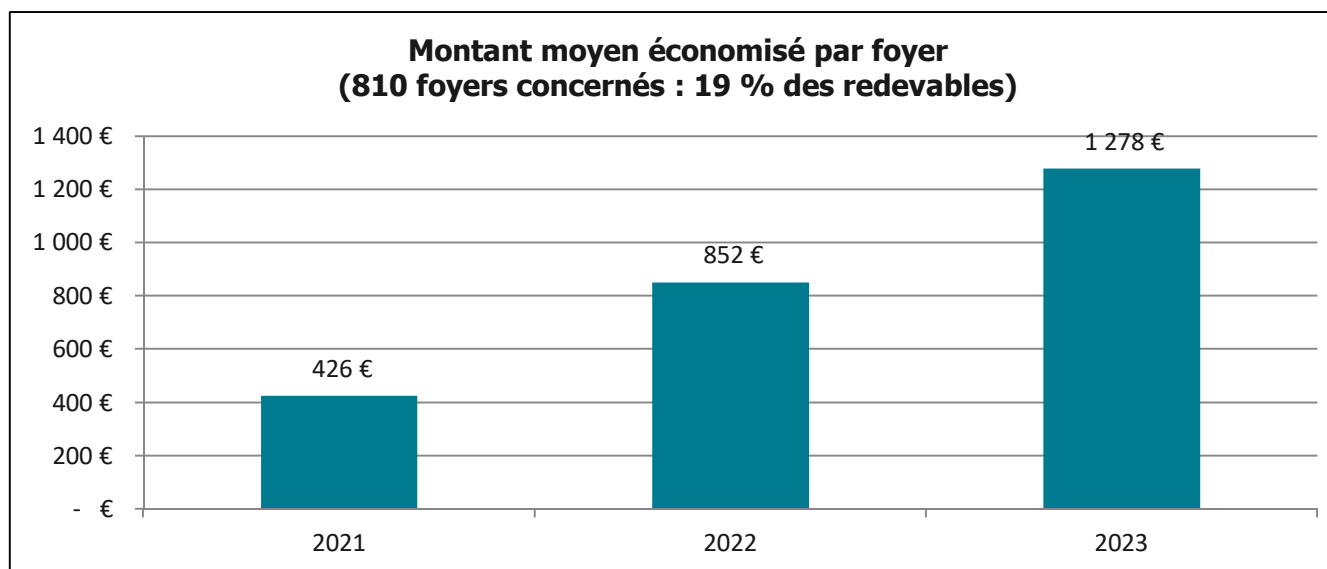


Suppression progressive de la taxe d'habitation

2^e phase d'exonération

- Dispositions prévues dans la LDF 2020 : extension de la suppression TH à l'ensemble des résidences principales.
- Processus exonération identique à la 1^{ère} phase : exonération par tiers entre 2021 et 2023.

Impact de la réforme pour les Bartholoméens :



Suppression progressive de la taxe d'habitation

Situation en 2023 = TH supprimée pour toutes les résidences principales.

Compensation communale = valeurs locatives réelles x taux TH 2017.

Compensation sur bases réelles = actualisation annuelle.

Suppression TH = réduction marges manœuvres des collectivités, dépendance du foncier (propriétaires et entreprises).

Révision valeurs locatives des établissements industriels

Contenu de la réforme :

- Réduction de 50 % de la taxe foncière payée par les établissements industriels.
- Système de compensation mis en place par l'Etat.
- Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales basée sur évolution moyenne des 3 dernières années (débat en cours sur cette indexation).

Poids des établissements industriels à Saint-Barthélemy-d'Anjou (base année 2019) :

- Bases imposables = 4 406 970 €
- Produit taxe foncière = 1 078 385 €
- Proportion produit global recettes fiscales : 17 %

Réforme des indicateurs financiers

Réforme nécessaire pour tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- Suppression de la taxe d'habitation
- Part départementale de foncier bâti attribuée aux communes
- Fraction de TVA perçus par les EPCI
- Compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Nouveaux éléments impliquant modification mode de calcul des indicateurs utilisés pour dotations et fonds de péréquation.

Réforme en vigueur à compter de 2022.

Fonds d'aide à l'investissement public local

Maintien de ce fonds instauré en 2015.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : enveloppe de 570 millions d'euros stabilisée depuis 2019.

A titre indicatif, la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a bénéficié de cette dotation en 2016 et 2018 pour des travaux relatifs à l'ADAP : subvention octroyée = 212 002 €.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Montant DETR 2021 = montant DETR 2020 = 1,046 milliard d'€.

A titre indicatif, la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou a bénéficié de la DETR

- *en 2018 pour des travaux relatifs à l'ADAP : subvention octroyée = 141 477 €.*
- *En 2020 pour le parc de l'Europe = 200 000 €*

Plan de relance 2021-2022 :

Plan de 100 milliards d'€ sur 2 ans financé à 40 % par l'Union européenne

		Mds	
Axe 1 : Compétitivité et innovation		35	
	Baisse des impôts de production		20
	Développement industriel sur les territoires		1
	Soutien aux entreprises		3
	Programme d'investissements d'avenir		11
Axe 2 : Transition écologique et environnementale		30	
	Plan transports		11
	Rénovation énergétique des bâtiments publics		4
	Rénovation énergétique des autres bâtiments		3
	Transition énergétique des entreprises		9
	Amélioration richesse des sols + biodiversité		3
Axe 3 : Cohésion sociale et territoriale		35	
	Emplois et formation		14,1
	Investissements hôpitaux + recherche		9
	Collectivités locales : garanties de recettes et soutien direct à l'investissement local		5,2
	Cohésion territoriale et soutien aux personnes précaires		6,7
Coût total		100	100

Péréquation horizontale : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

FPIC = redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

2021 : stabilité de l'enveloppe globale (1 milliard d'€).

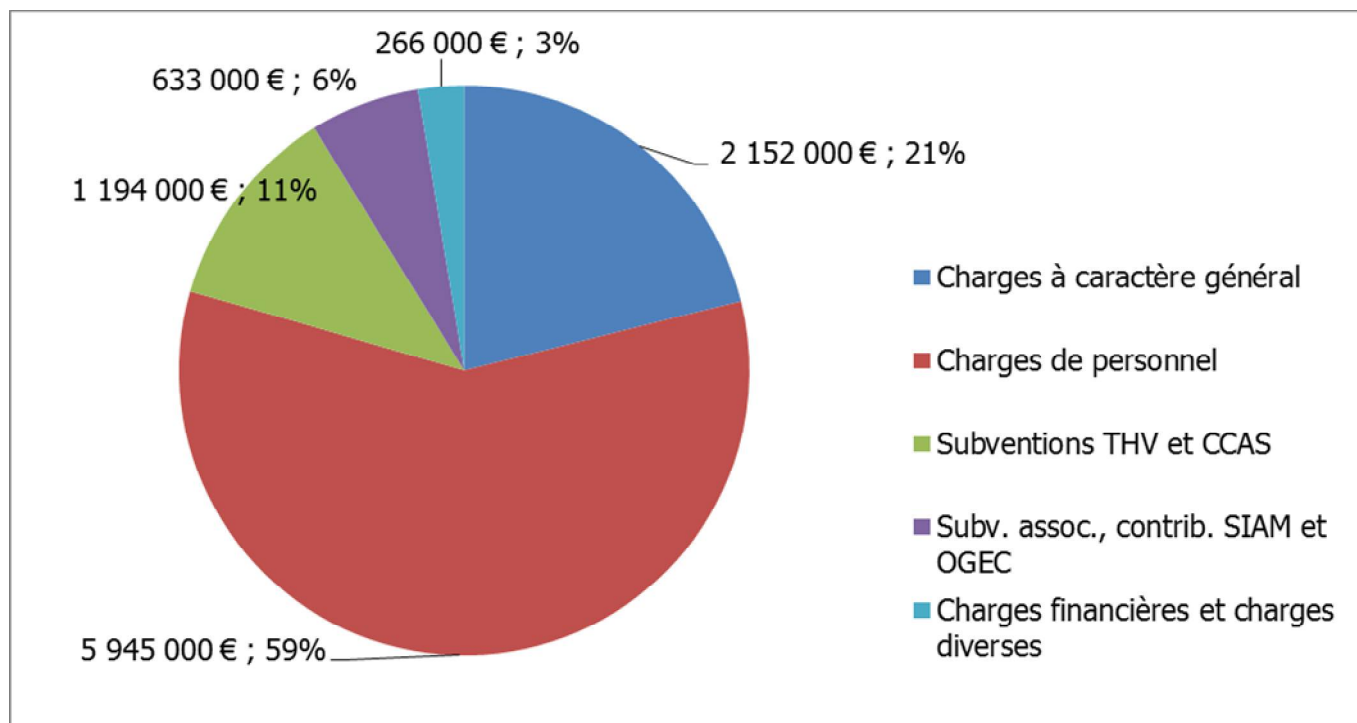
A titre indicatif : FPIC 2020 de Saint-Barthélemy-d'Anjou = 121 844 €.

PARTIE 2

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

Dépenses réelles de fonctionnement par nature (base Compte Administratif 2019)

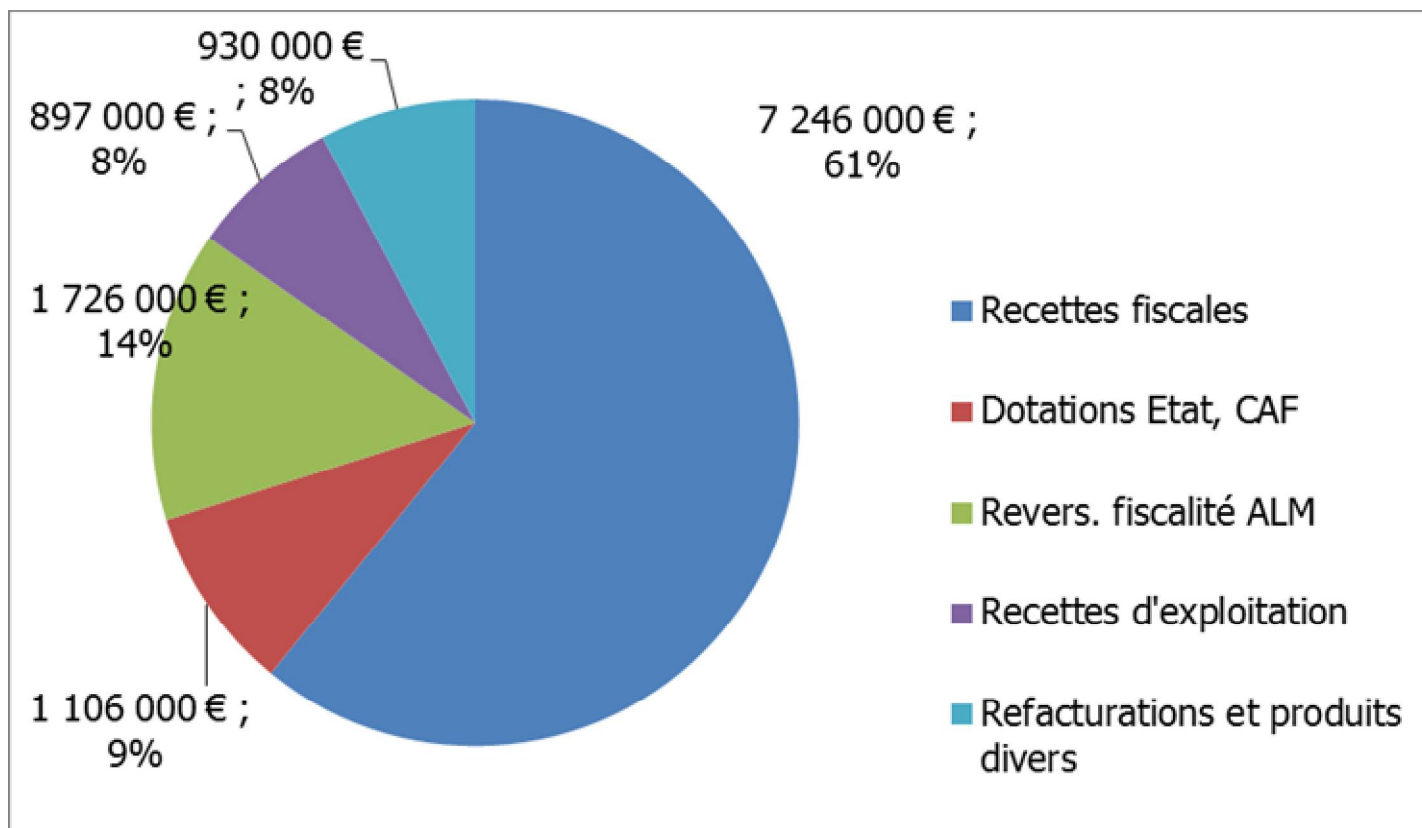
Pour 2019, ces dépenses (10 190 000 €) se décomposent comme suit :



Les charges de personnel : part prépondérante dans la structure budgétaire.

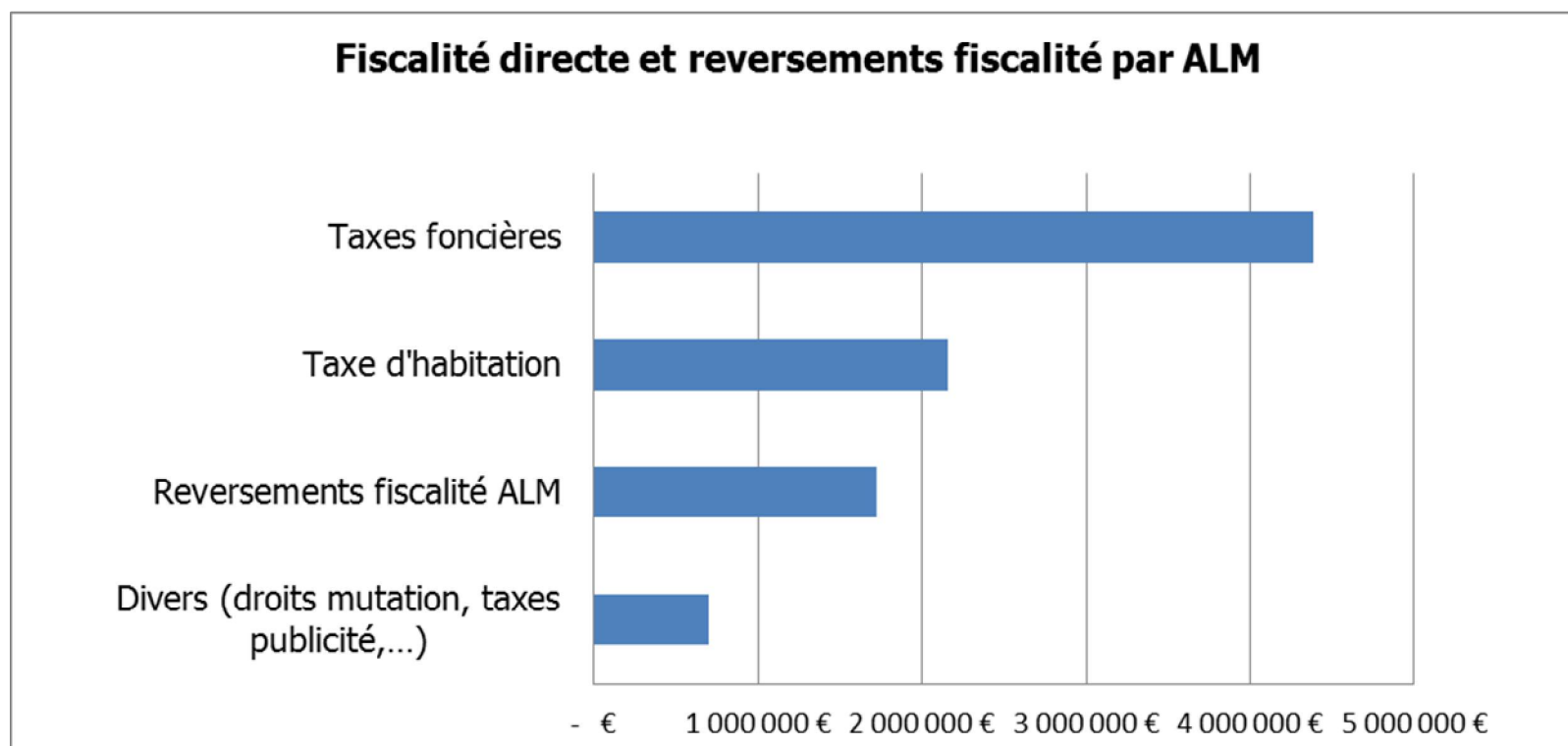
Recettes réelles de fonctionnement par nature (base Compte Administratif 2019)

Pour 2019, ces recettes (11 905 000 €) se décomposent comme suit :



Fiscalité directe et reversement de fiscalité = 75 % des recettes de fonctionnement.

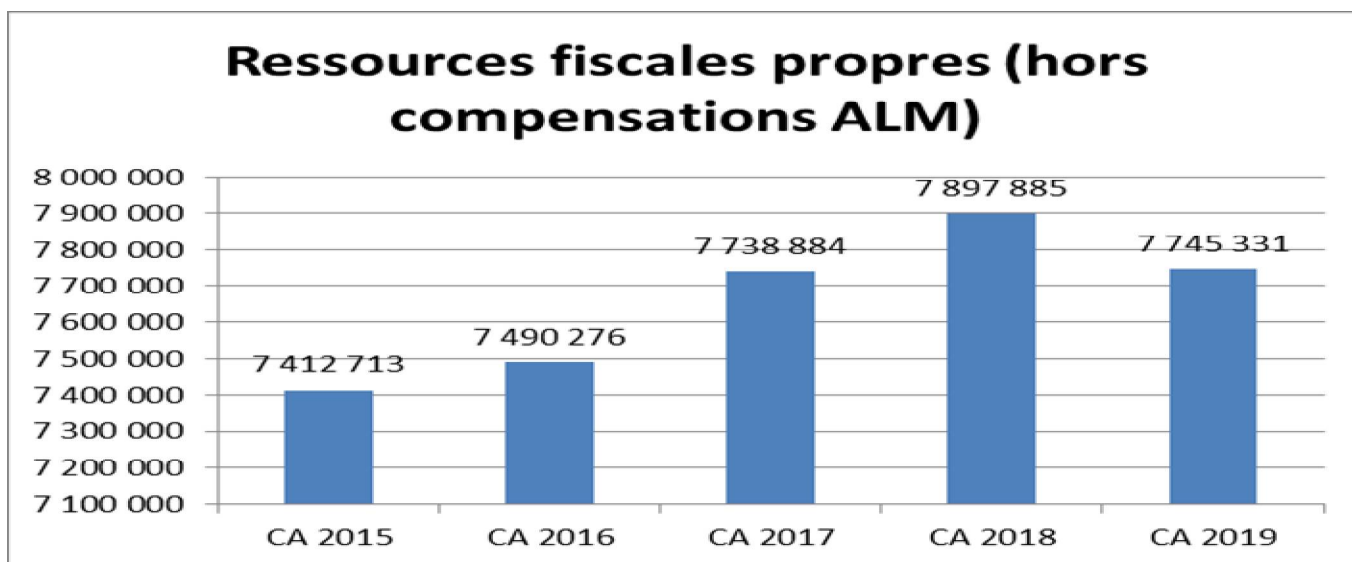
A titre indicatif, les recettes fiscales se décomposent comme suit :



Evolution rétrospective des principales recettes de fonctionnement

Progression des ressources fiscales

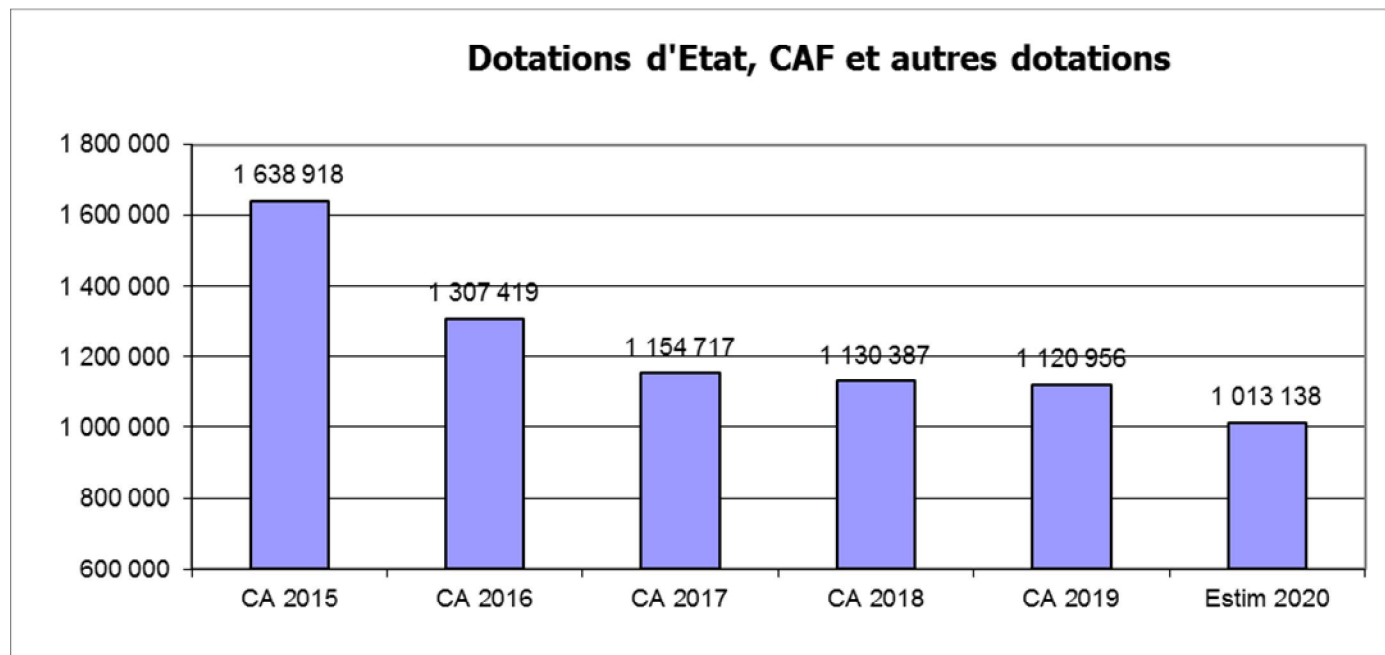
Ressources fiscales = impôts locaux, Fonds national de Péréquation, des ressources Intercommunales et Communales, taxe sur les emplacements publicitaires, produit des droits de mutations et taxe sur les pylônes électriques.



Evolution sur 5 ans	332 618 €
	4,49%
Evolution annuelle moyenne	1,10%

Effondrement de l'ensemble des dotations de l'Etat

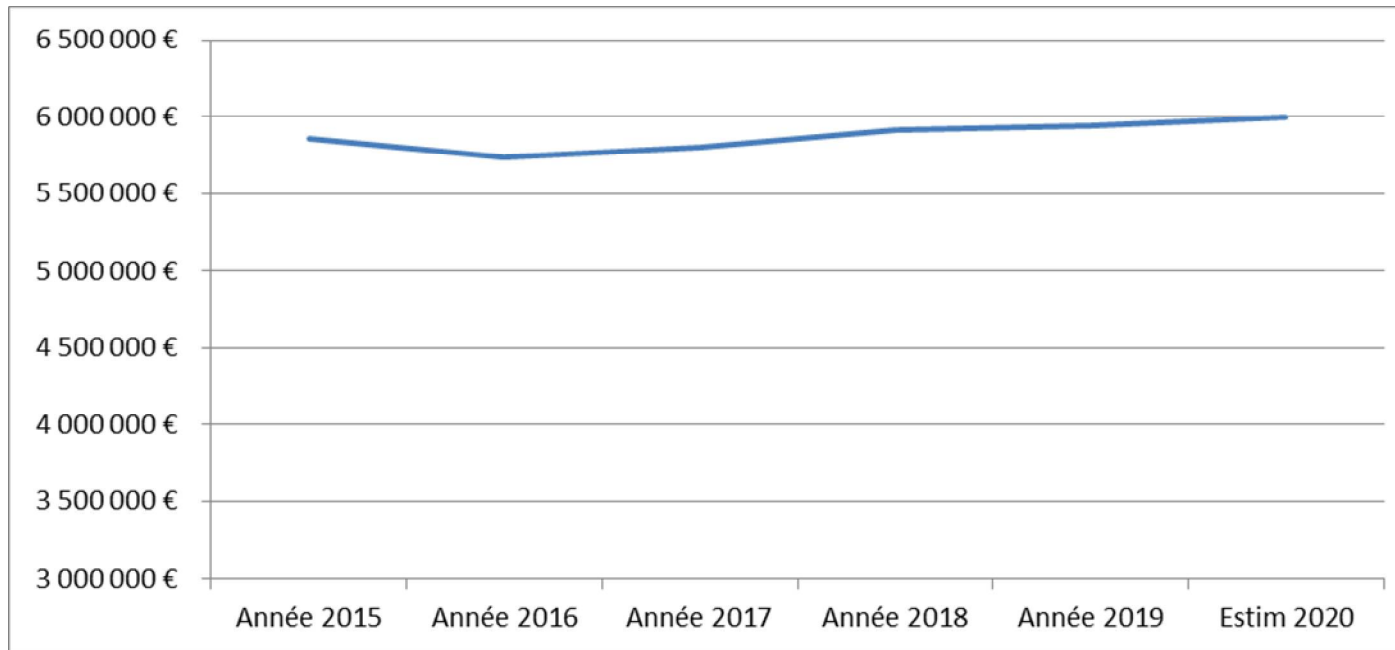
Dotations Etat = dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, différentes allocations compensant des exonérations sur les impôts locaux, participations de la CAF au titre de l'enfance/jeunesse.



Evolution sur 6 ans	-625 780 €
	-38,18%
Evolution annuelle moyenne	-9,17%

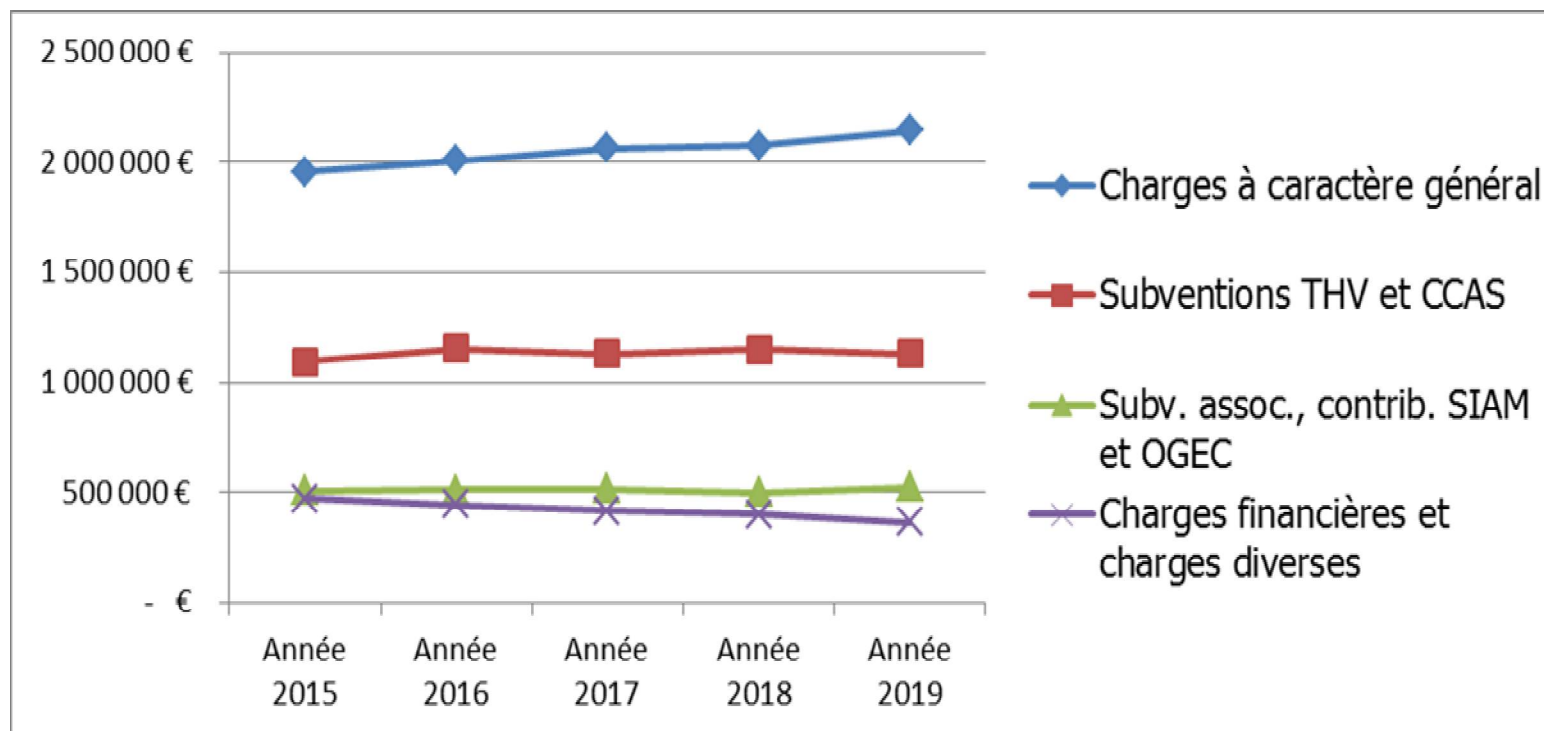
Evolution rétrospective des principales dépenses de fonctionnement

Maîtrise des charges de personnel



Charges de personnel brutes					
Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Estim 2020
5 857 000 €	5 734 000 €	5 796 000 €	5 911 000 €	5 945 000 €	5 996 000 €
<i>Augmentation sur 6 ans</i>					<i>139 000 €</i>
					<i>2,4%</i>
<i>Taux croissance annuel moyen</i>					<i>0,47%</i>

Maîtrise des subventions, participations et charges générales diverses

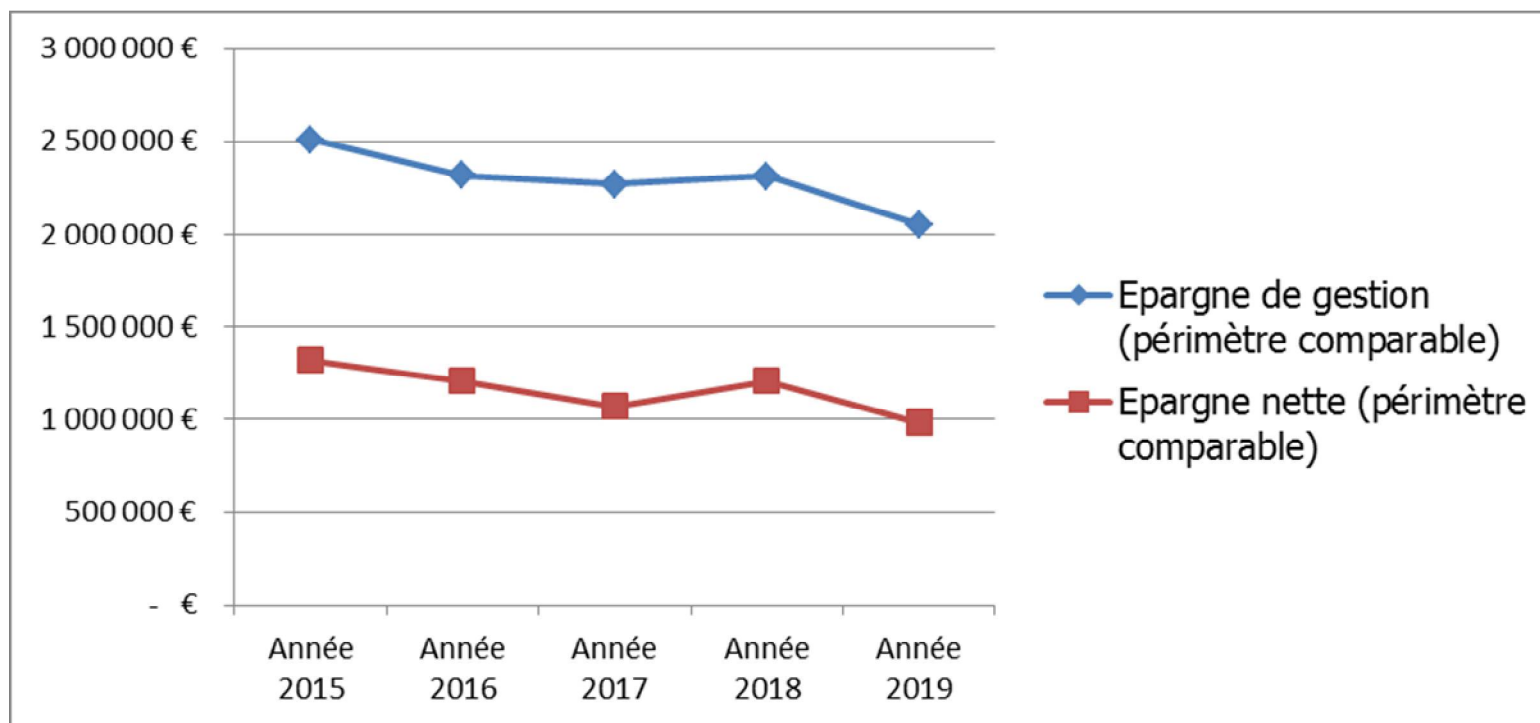


	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evol. 2015/2019	Tx croissance annuel moyen
Charges à caractère général	1 957 963	2 007 890	2 066 041	2 076 441	2 143 044	185 081	2,28%
Subventions THV et CCAS	1 095 995	1 155 120	1 129 120	1 150 970	1 129 120	33 125	0,75%
Subv. assoc., contrib. SIAM et OGEC	506 331	511 832	514 995	501 118	523 128	16 797	0,82%
Charges financières, charges diverses	470 621	443 886	416 674	398 797	365 130	-105 491	-6,15%
	4 030 910	4 118 728	4 126 830	4 127 326	4 160 422	129 512	0,79%

Notions d'épargne

- **EPARGNE DE GESTION** : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- **EPARGNE NETTE** : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.
Elle mesure l'épargne restant disponible pour investir.

EVOLUTION RETROSPECTIVE DE L'ÉPARGNE DE GESTION ET DE L'ÉPARGNE NETTE



Précision notion périmètre comparable : retraitement par exemple des transferts de compétence de l'année 2015 (voirie, eaux pluviales, éclairage public), des dépenses de fonctionnement exceptionnelles supportées lors du sinistre de Planète Enfants ou de recettes exceptionnelles (exemple reversement par ALM d'un trop perçu de taxe sur ordures ménagères en 2015).

LA DETTE

Capacité d'extinction de la dette

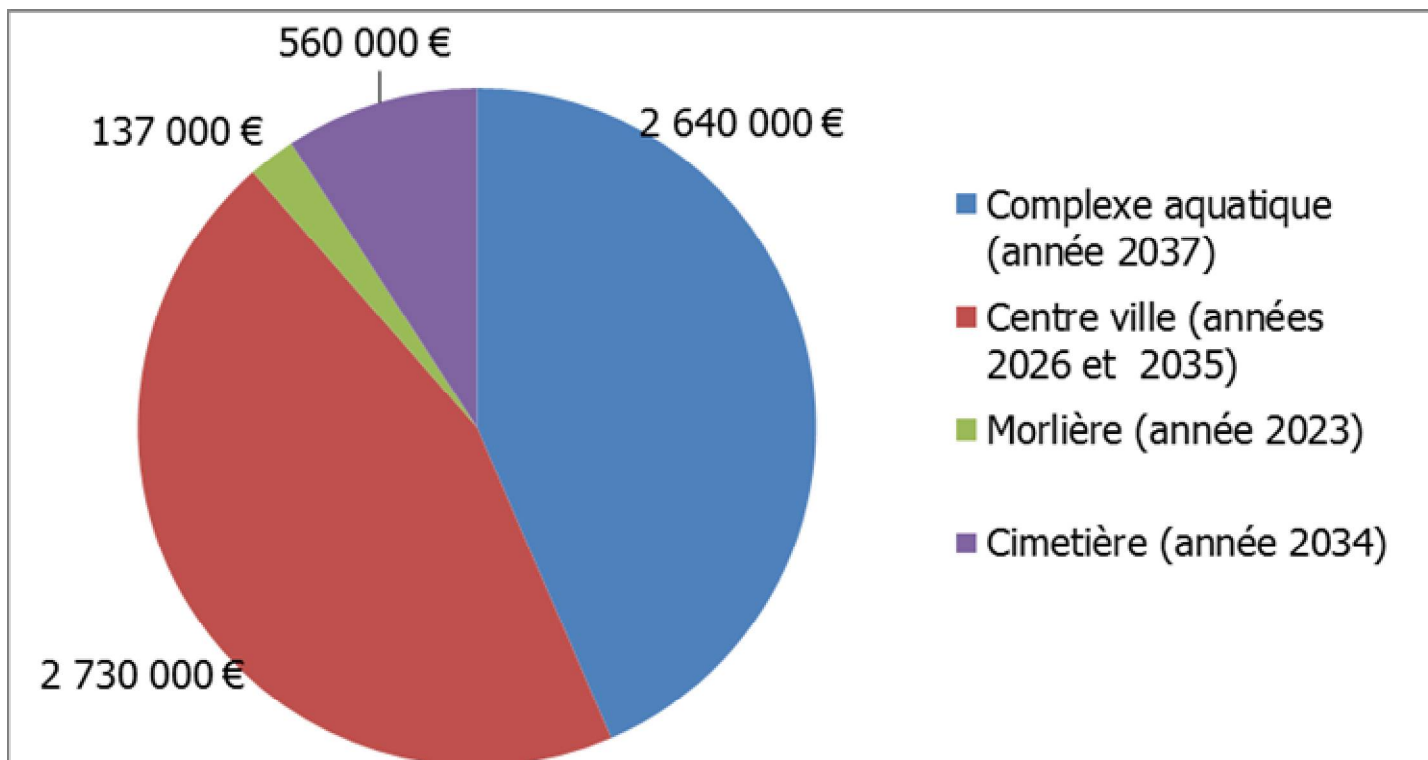
Dette communale au 31/12/2020 = 6 067 000 €.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014

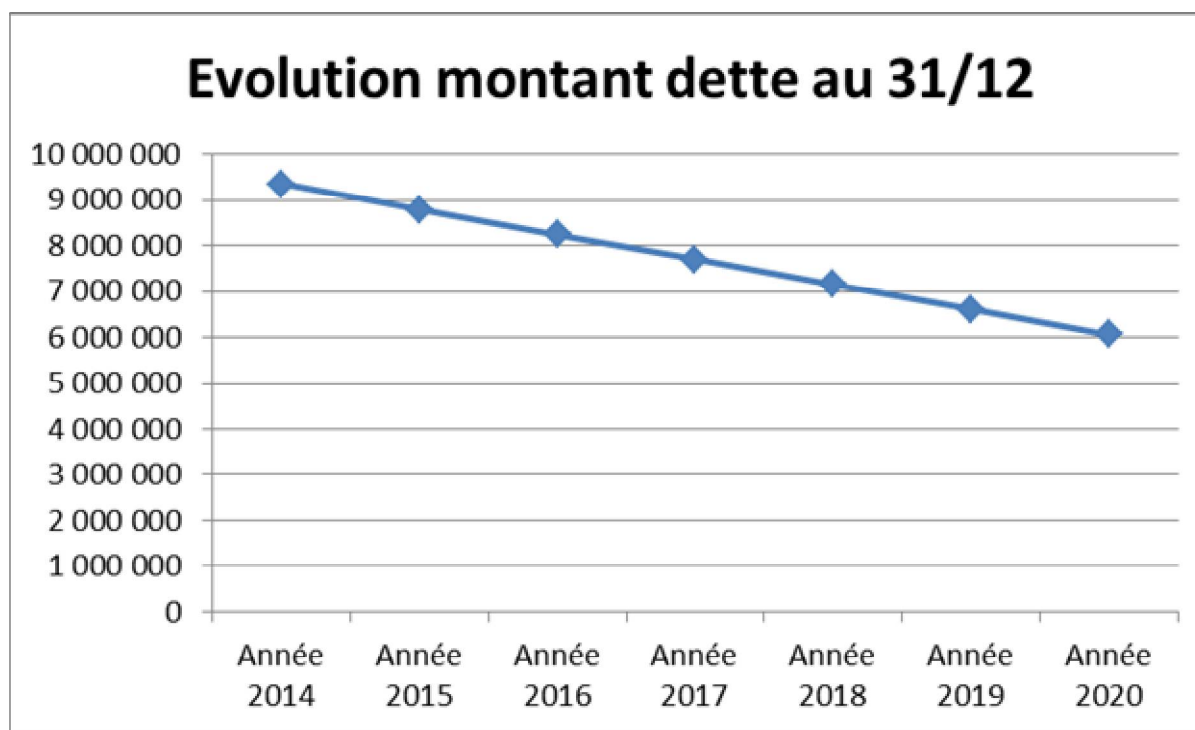
Ratio de dette au 31/12/2019	St-Barthélemy	Moyenne strate	
		5 000 à 10 000 ha	10 000 à 20 000 ha
Dette par habitat	697 €	828 €	850 €
Capacité désendettement (nbre années)	3,64	4,22	4,33

Niveau d'alerte (zone dangereuse) capacité de désendettement = 11/12 années.

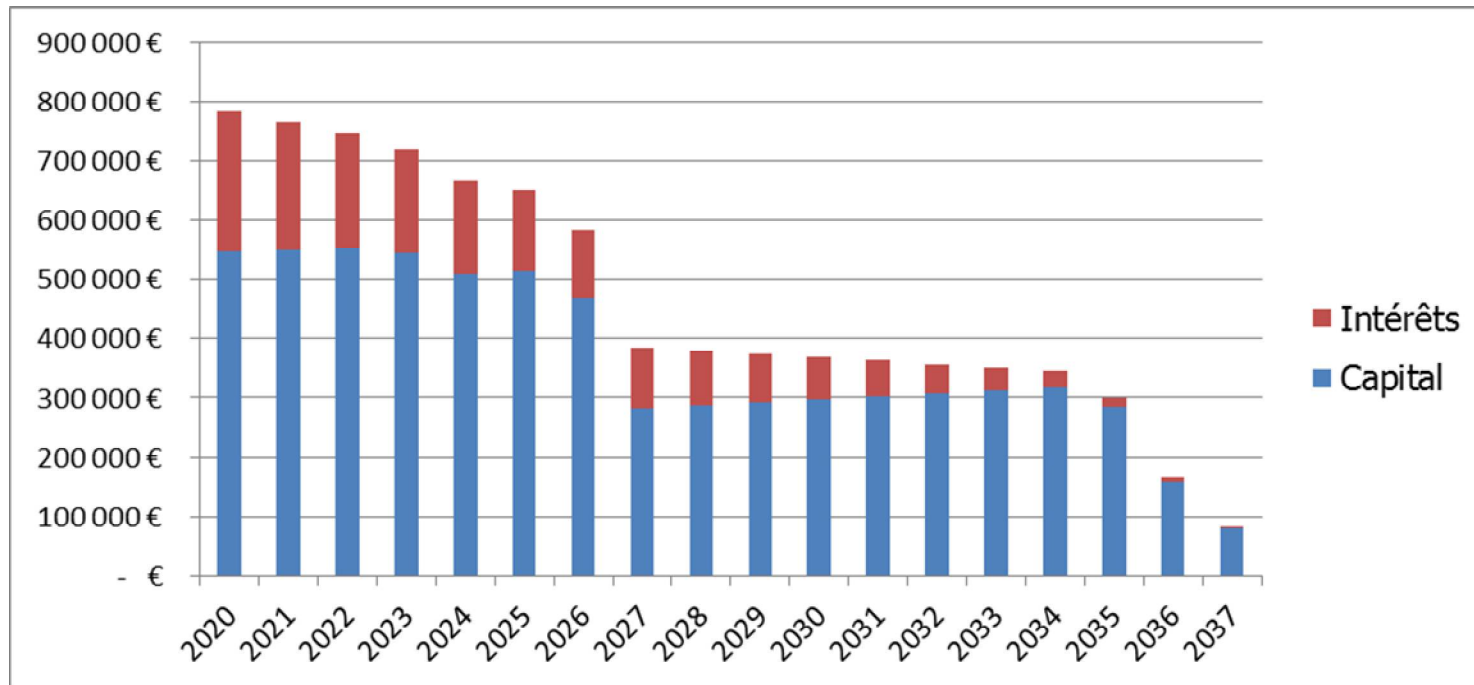
Origine et décomposition de la dette par nature d'investissement (au 31/12/2019) = 6 067 000 €



Désendettement réalisé entre 2014 et 2020 : 3 286 000 €



Profil d'extinction de la dette actuelle



Baisse annuité à l'horizon 2026 = 200 000 €

Baisse annuité à l'horizon 2027 = 400 000 €

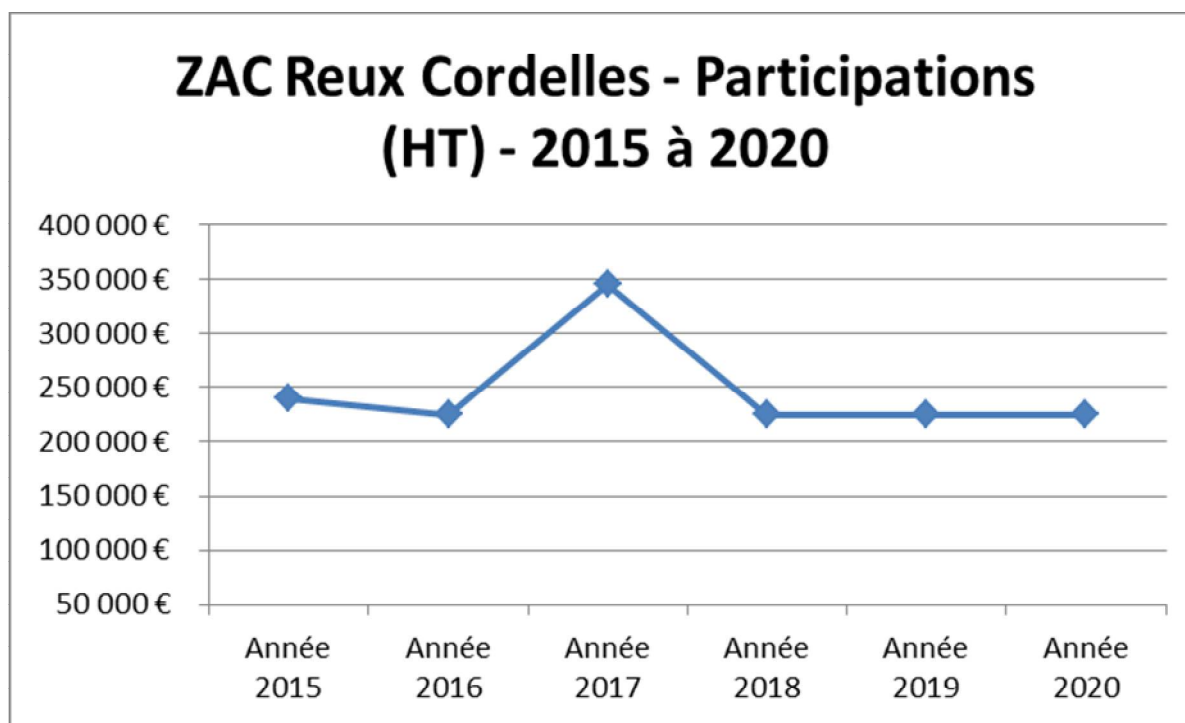
LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS

ZAC Reux-Cordelles

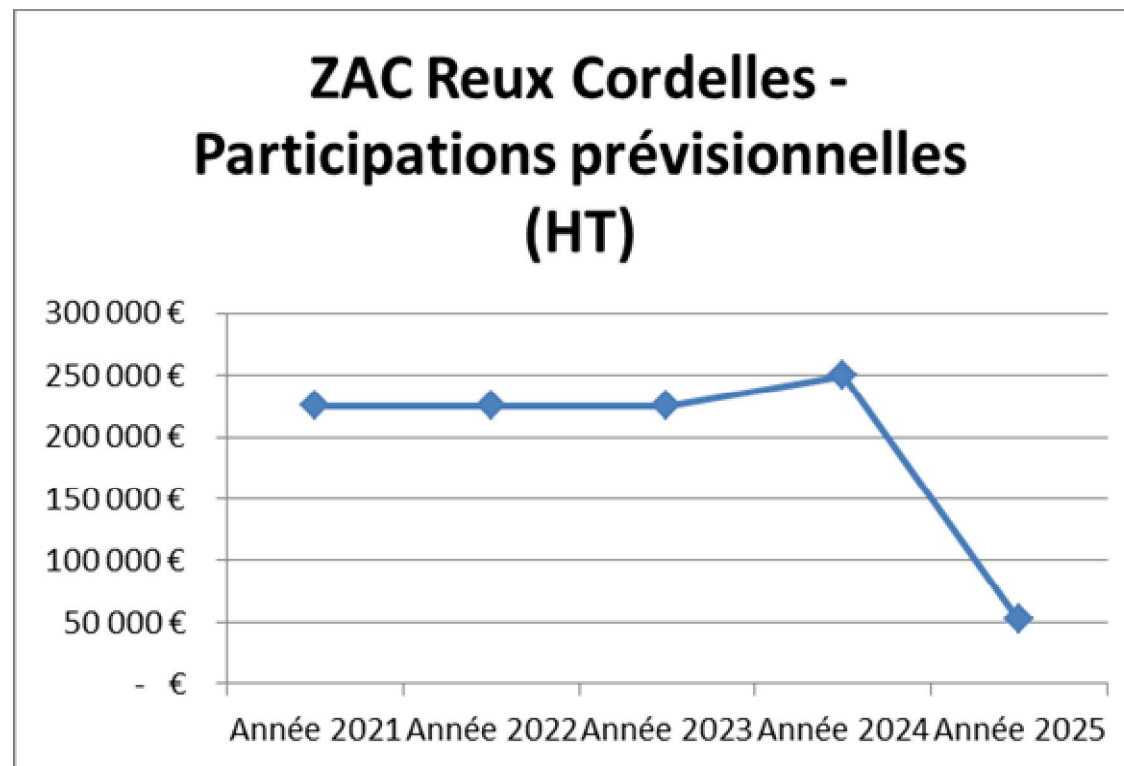
La convention d'aménagement public signée en 2004 avec ALTER CITES implique une participation financière de la commune pour équilibrer l'opération.

Participation prévisionnelle globale : 3 862 590 € HT.

Cumul des participations déjà versées au 31/12/2020 : 2 885 214 € HT.



Montant prévisionnel de la participation restant à verser au 01/01/2021 : 977 376 € HT.



Fin d'opération programmée à l'horizon 2025.

Lotissement Ardoises Puy-Heaume :

le Budget relatif à ce lotissement existe depuis 2009

Situation budgétaire au 31/12/2019 (montants HT)	
Cumul dépenses réalisées : acquisitions foncières + aménagement	913 191 €
Cumul recettes réalisées : vente SCI Clos de la Chevalerie	189 748 €

PARTIE 3

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

CADRAGE GENERAL

Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement

Objectif affiché : + 1,20 % soit le niveau de contractualisation entre l'Etat et ALM

Recours raisonné à l'emprunt

Cibler une capacité de désendettement maximale de 5/6 ans

Capacité de désendettement = en combien d'années la collectivité peut rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne.

Situation actuelle St-Barthélemy = 3,6 années (seuil d'alerte = 11/12 années)

Préservation de l'épargne nette (épargne disponible pour investir)

Stabilité des taux d'imposition

Les recettes réelles de fonctionnement

**Perspective d'évolutions hors éléments exceptionnels =
baisse comprise entre -0,50 % et – 1 % par rapport au budget primitif 2020.**

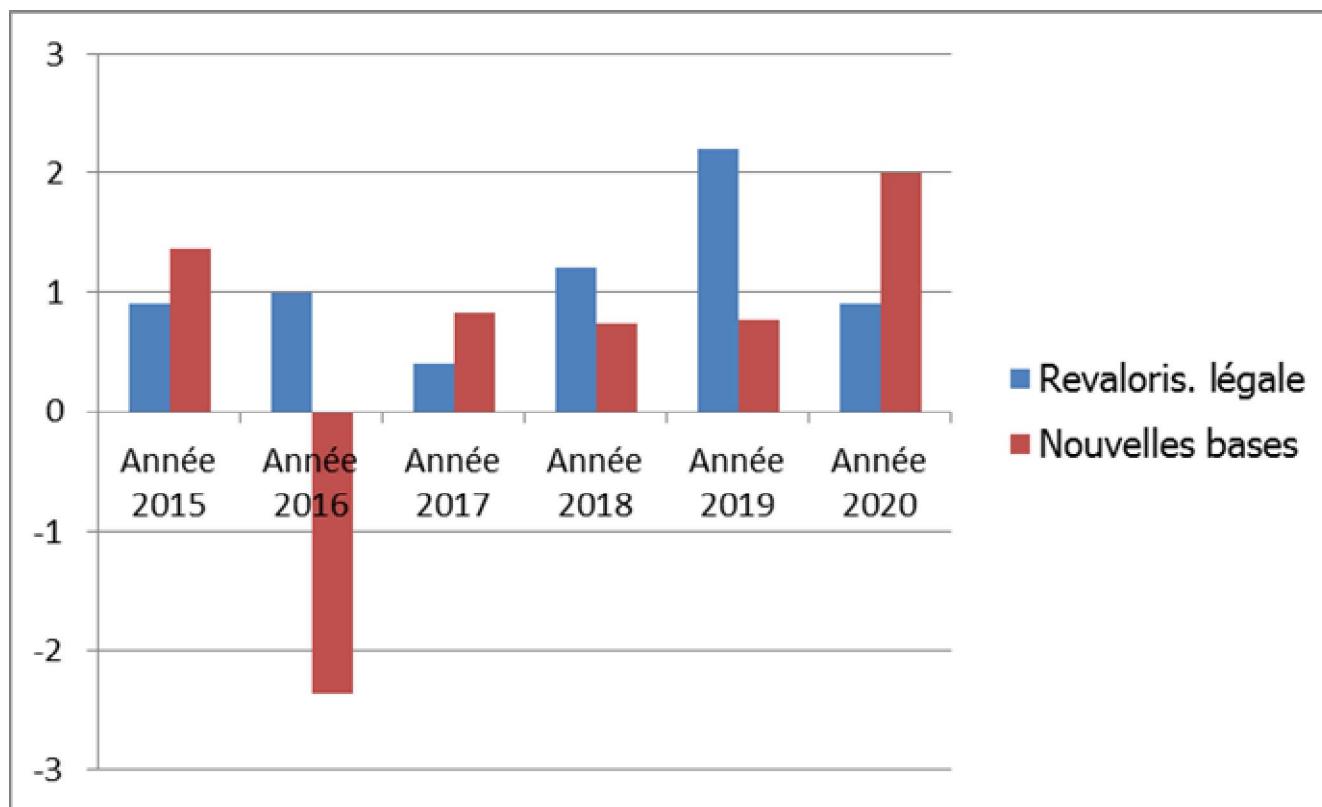
Baisse principalement liée à la minoration des recettes du centre aquatique sur 2021
(incertitudes crise sanitaire ?)

Baisse atténuée par la progression des recettes fiscales

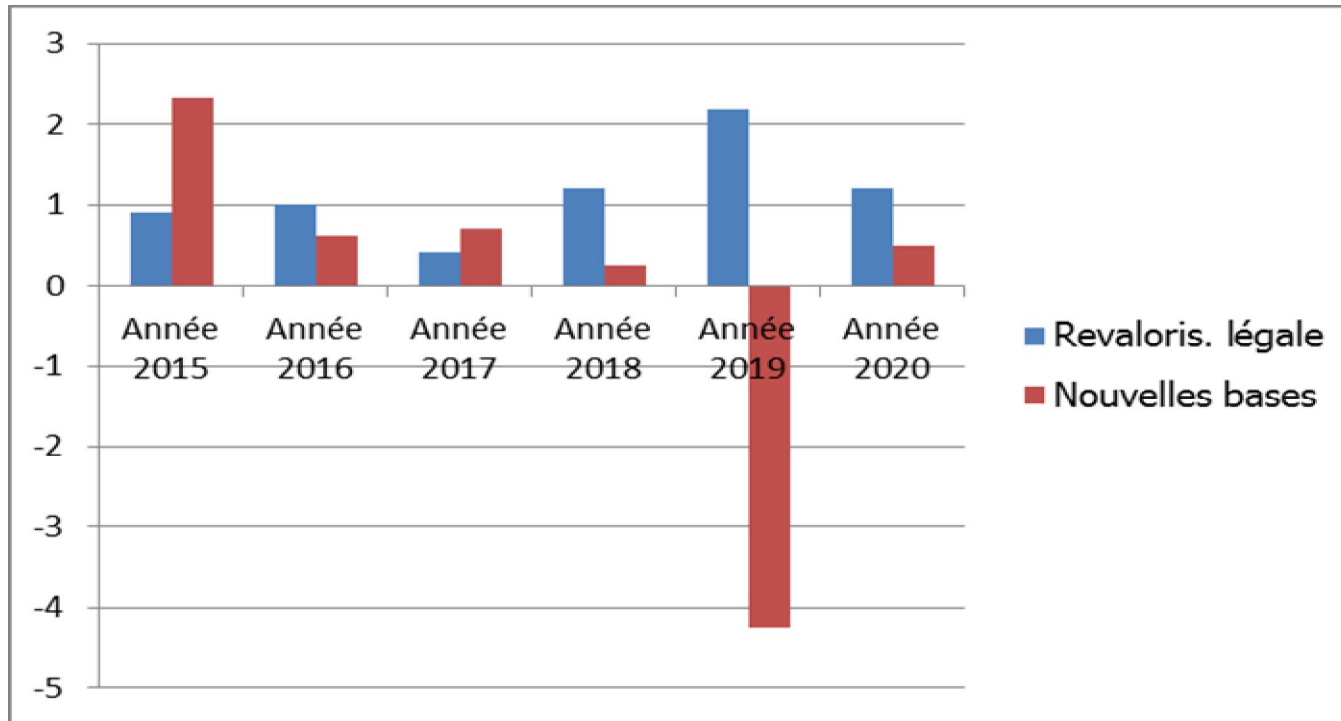
Les recettes réelles de fonctionnement

LE POINT SUR LA FISCALITE

TAXE D'HABITATION : évolution rétrospective des bases

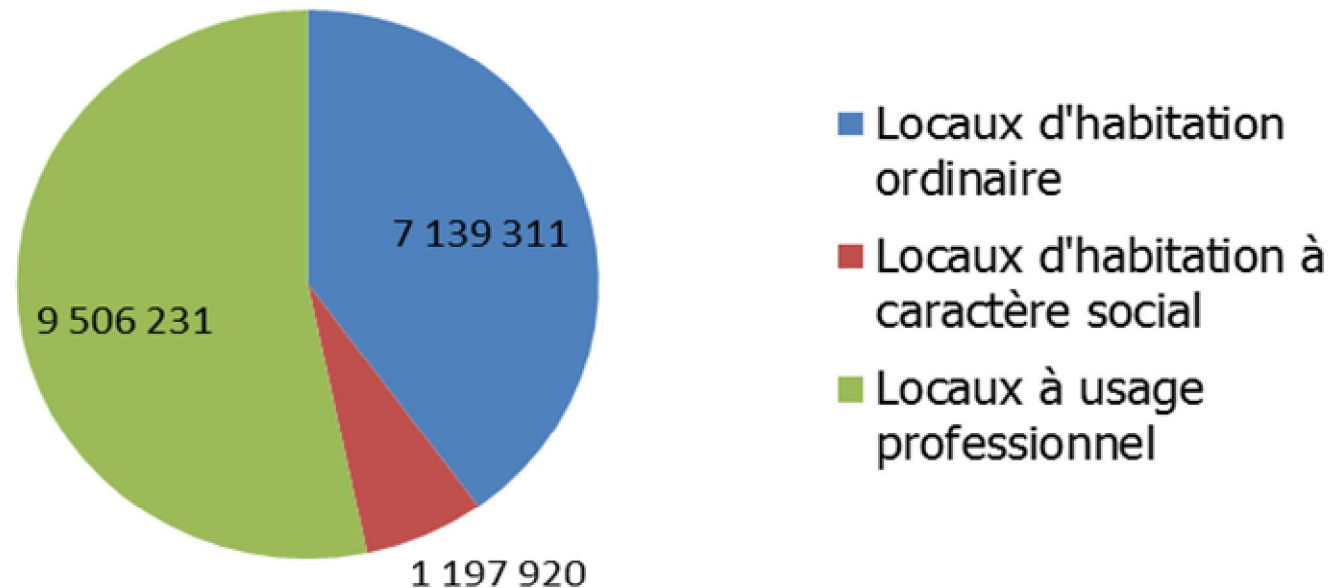


TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties : évolution rétrospective des bases



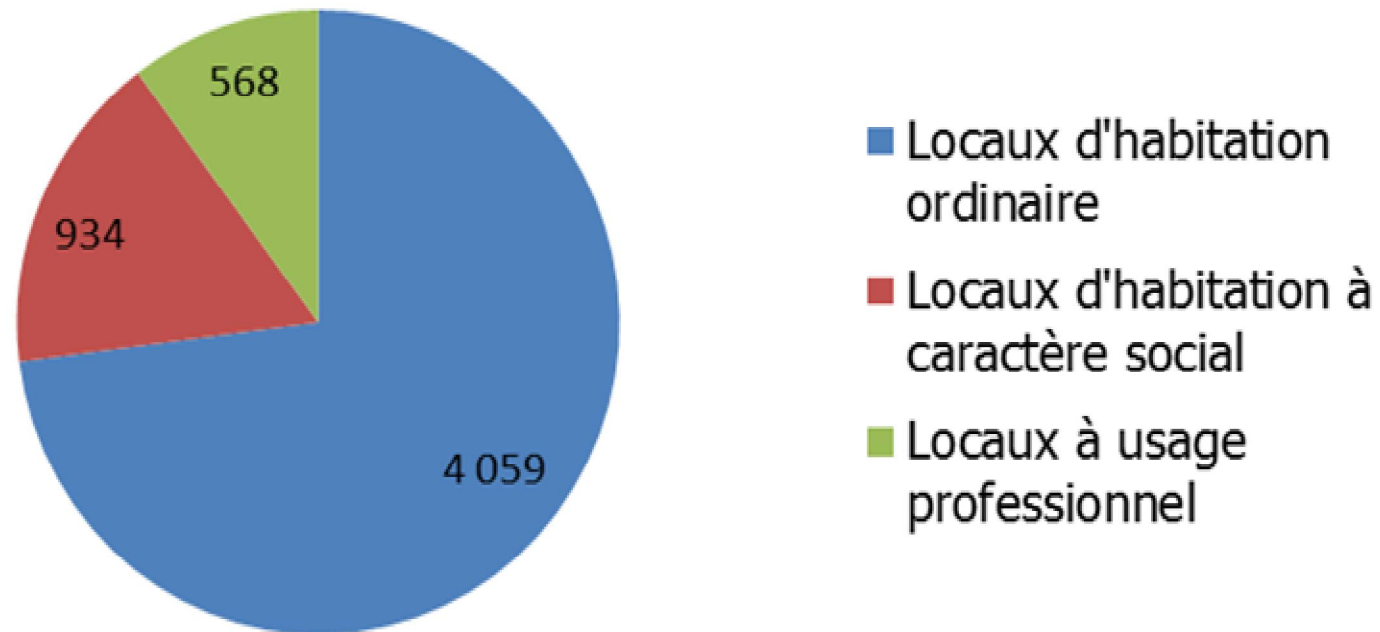
La baisse significative des bases sur l'année 2019 provient principalement du site BIOPOLE qui n'apparaît plus dans les bases 2019.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : décomposition des bases taxables (chiffres 2019 = 17 843 462 €)



Prépondérance foncier professionnel dans la fiscalité de St-Barthélemy puisqu'au niveau national, les entreprises contribuent en moyenne à hauteur de 25 % au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : nombre de propriétaires par catégories (chiffres 2019 = 5 561)



FISCALITÉ 2021

Orientation DOB : stabilité des taux

Rappel : taux inchangés depuis 2009

	Taux St- Barth. 2021	Taux moyens année 2019	
		Strate 5 000 à 10 000 hab.	Strate 10 000 à 20 000 hab.
Taxe d'habitation	15,04%	15,30%	16,66%
Taxe foncière propriétés bâties	24,47%	20,96%	22,58%
Taxe foncière propriétés non bâties	54,75%	52,48%	53,69%

A noter :

Taux indiqués pour taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties = taux indicatifs pour estimation recettes fiscales 2021

Disparition du taux de TH en 2021

Majoration du taux de foncier bâti en 2021

PERSPECTIVES DOB 2021

Construites sur une évolution des bases de 1,50 %

Produit fiscal prévisionnel 2021 = 6 811 000 €

	Bases 2020 (notif définitive non reçue)	Rééval. 2021 : + 1,50 % (sauf foncier non bâti)	Estim bases 2021	Taux	Produit potentiel
Taxe habitation	14 770 000 €	221 550 €	14 991 550 €	15,04%	2 254 729 €
Taxe foncier bâti	18 145 000 €	272 175 €	18 417 175 €	24,47%	4 506 683 €
Taxe foncier non bâti	90 800 €		90 800 €	54,75%	49 713 €
					6 811 125 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Attribution de compensation = principal flux financier entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Attribution de compensation = Fiscalité économique – charges transférées par les communes.

Attribution de compensation versée par ALM à Saint-Barthélemy = 1 226 387 €

Attribution de compensation minorée de la participation transport depuis 2018 = 135 681 €

DIVERSES RECETTES FISCALES

Dotation de solidarité communautaire (500 000 € versés par ALM dans le cadre d'un pacte financier) : orientation budgétaire 2021 = stabilité.

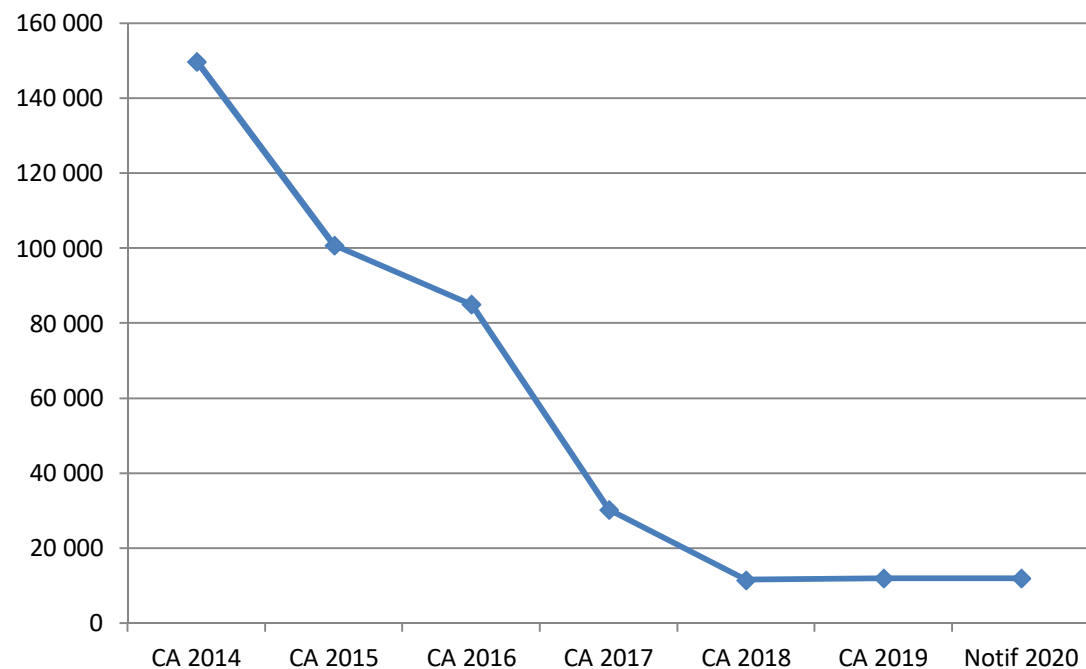
Autres recettes fiscales (droits de mutations, taxe sur la publicité et fonds de péréquation notamment) : orientation budgétaire 2021 = stabilité.

COMPENSATIONS FISCALES

Trois types de compensation :Taxe foncière, taxe d'habitation et taxe professionnelle.

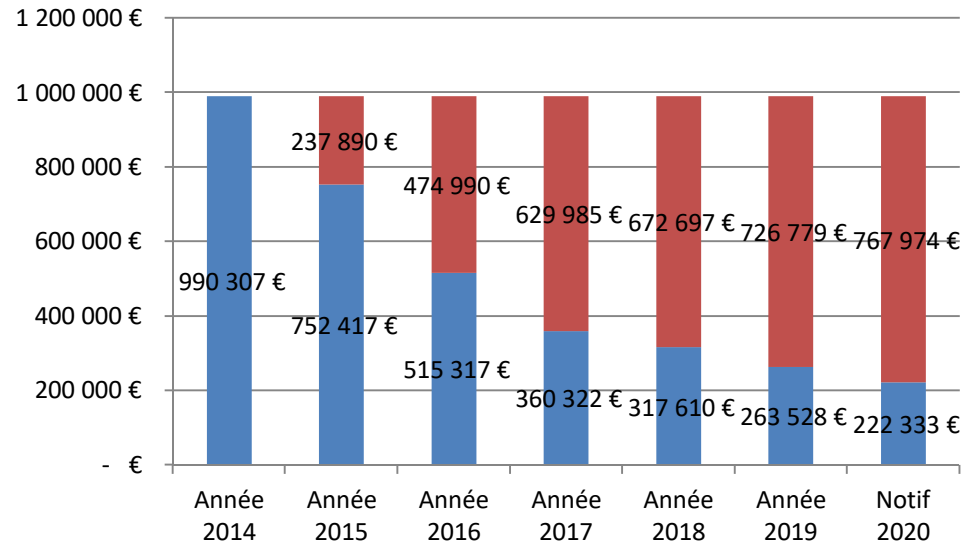
Compensations = variables pour ajuster le budget de l'Etat.

Perte allocations compensatrices (**hors taxe d'habitation**) entre 2014 et 2020 = - 138 000 €.



Dotations, participations et subventions

Rappel évolution de la DGF :



Perte cumulée de DGF entre 2014 et 2020 = 3 510 315 €

Conformément au ratio DGF / recettes réelles de fonctionnement, le poids de la DGF dans le budget communal est de moins en moins significatif :

- Année 2011 : 10 %
- Année 2021 (perspective DOB) : 1,5 %

Perspective 2020 : - 20% par rapport à la notification 2020 (écrêtement automatique et financement péréquation).

Seule dotation d'Etat pérenne, la **Dotation de Solidarité Rurale** resterait sur la base de 120 000 €

RECETTES DIVERSES : ORIENTATIONS 2021

Postes budgétaires	Nature recettes	Orientations DOB 2021	
Produits des services et autres produits	Recettes complexe aquatique, périscolaire, ALSH, médiathèque,...	Baisse	Recettes centre aquatique
Dotations, subventions, participations	Partenariat CAF principalement	Baisse	Dotations Etat
Autres produits gestion courante	Revenus patrimoine immobilier	Baisse	Loyers secteur Coubertin
Atténuations de charges	Remboursements arrêts agents, décharges syndicales,...	Hausse	Nouveau contrat assurance statutaire

Les dépenses réelles de fonctionnement

Orientations globales des dépenses : entre 1 et 1,5 %

Les charges de personnel

Evolution estimée de la masse salariale entre 2 à 3 %

Effectifs communaux stables : situation novembre 2020 (Equivalent temps plein)

	Emplois permanents	Emplois non permanents	Mise Disposition
DIRECTION GENERALE : DGS, police municipale, communication, informatique	9		0,4
ADMINISTRATION GENERALE : guichet unique, service administratif, marchés publics	9		
DIRECTION DES FINANCES	3	0,8	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	3,8		0,33
DIRECTION DE LA CULTURE	13,97		
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	35,9	1	
DIRECTION EDUCATION ENFANCE ET SPORTS	60,33		
TOTAL	135	1,8	0,73

CHARGES DIVERSES : ORIENTATIONS 2021

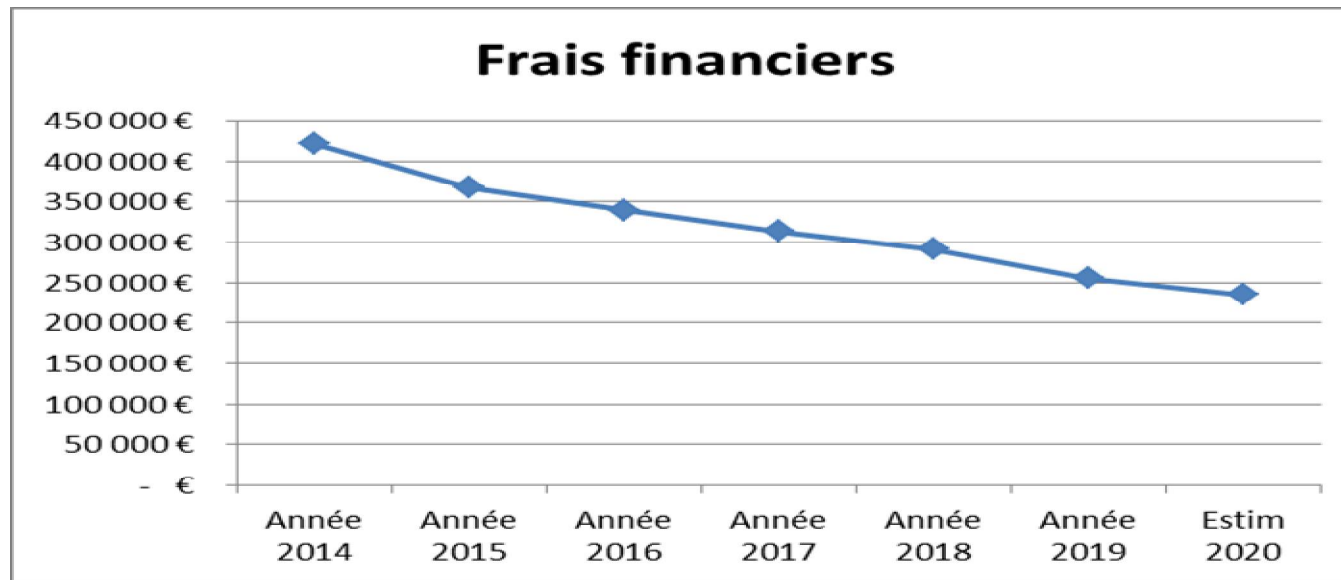
Postes budgétaires	Nature charges	Orientations DOB 2021
Charges à caractère général	Charges diverses contribuant au fonctionnement de la collectivité	Stabilité
Autres charges de gestion courante	Subventions THV, CCAS, associations, participations (SIAM, SIEM, ...), ...	Stabilité

Les frais financiers

Perspective 2021 : index financiers toujours bas.

Perspectives budgétaires 2021 ajustées à la baisse :

- Effet désendettement
- Effet désengagement portages fonciers
- Enveloppe ajustée au plus proche coût réel.
- Stratégie emprunt 2021 : souscription 1^{er} semestre, déblocage 2^{ième} semestre



Economie constatée entre 2014 et 2019 = - 186 000 €.

Synthèse des orientations budgétaires 2021

Ces chiffres proviennent d'estimations puisque :

- Exécution budgétaire 2020 en cours = résultat de l'année non connu.
- Chiffres 2021 = premières orientations budgétaires et non budget primitif 2021.
- Notifications Etat non reçues : Dotations ? Fiscalité ?
- Loi de Finances 2021 non votée.

PROSPECTIVE DOB 2021

	BP 2020	DOB 2021	BP à DOB
Recettes réelles fonct. budgétées	11 686 000 €	11 627 000 €	-0,50%
<i>Recettes fiscales</i>	9 006 400 €	9 115 400 €	1,21%
<i>Dotations</i>	982 000 €	957 000 €	-2,55%
<i>Autres recettes</i>	1 697 600 €	1 554 600 €	-8,42%
Dépenses réelles fonct. budgétées	10 452 000 €	10 593 000 €	1,35%
<i>Charges de personnel</i>	6 118 000 €	6 274 000 €	2,55%
<i>Charges caractère général</i>	2 230 200 €	2 221 000 €	-0,41%
<i>Autres charges</i>	2 103 800 €	2 098 000 €	-0,28%
Epargne brute budgétaire estimée	1 234 000 €	1 034 000 €	-16,21%
Rembours. capital dette actuelle	- 548 000 €	- 551 000 €	-0,55%
Epargne nette budgétaire estimée	686 000 €	483 000 €	-29,59%

Capacité d'investissement et perspective d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réinscription crédits 2020	Crédits nouveaux : DOB 2021
Dépenses récurrentes :		1 000 000 €
Voirie, eaux pluviales, éclairage public		172 000 €
Participation ZAC Reux Cordelles		270 000 €
Travaux sur bâtiments		198 000 €
Espaces verts, aires jeux, cimetière		73 000 €
Matériels et équipements divers		202 000 €
Etudes et frais divers		85 000 €
Dépenses spécifiques :	entre 1 500 000 € et 1 600 000 €	entre 1 500 000 € et 1 900 000 €
Voirie compétence Ville : lotissements,...		dont travaux école maternelle J. Ferry, études éco-complexe de la Cressonnière, travaux accessibilité,...
Espaces publics : parcs, parkings, aires jeux, cimetière,...		
Travaux divers bâtiments		
Etudes pré-opérationnelles		
Equip. informatiques et numériques : logiciels, fibre optique,...		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	entre 1 500 000 € et 1 600 000 €	entre 2 500 000 € et 2 900 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réinscription crédits 2020	Crédits nouveaux : DOB 2021
Subventions, participations	43 000 €	Néant au stade du DOB
FCTVA		300 000 €
Taxe d'aménagement		100 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	43 000 €	400 000 €

FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	Réinscription crédits 2020	DOB 2021
Emprunt d'équilibre budgétaire (voir explications ci-après)	entre 1 457 000 € et 1 557 000 €	entre 1 551 000 € et 1 951 000 €
Epargne nette budgétaire 2021 estimée		483 000 €
Remboursement assurance sinistre Ecole PMC		66 000 €
TOTAL FINANCEMENT PREVISIONNEL DISPONIBLE	entre 1 457 000 € et 1 557 000 €	entre 2 100 000 € et 2 500 000 €

RECETTES GLOBALES	entre 1 500 000 € et 1 600 000 €	entre 2 500 000 € et 2 900 000 €
--------------------------	---	---

Emprunt d'équilibre budgétaire global

Budget 2021 voté avant clôture exercice 2020 donc impossibilité intégration excédent 2020 dans budget primitif 2021.

Emprunt DOB 2021 (estimé entre 3 008 000 € et 3 508 000 €) se décomposant comme suit :

- Estimation besoin réel d'emprunt : entre 2 308 000 € et 2 808 000 € (dont décalage emprunt 2020 sur 2021 = entre 1 457 000 € et 1 557 000 €).
- Estimation excédent 2020 = 700 000 €.

PARTIE 4

Perspectives d'investissement sur la période 2022 à 2024

ESTIMATION EPARGNE NETTE 2022-2024

Estimation de l'épargne nette selon taux moyens de réalisation constatés de 2014 à 2019 (rapport compte administratif / budget primitif)

	Prospective			
	Hypothèses annuelles évolution	2022	2023	2024
<i>Recettes fiscales</i>	1,1%	9 220 000 €	9 323 000 €	9 427 000 €
<i>Dotations</i>	-2,3%	919 000 €	898 000 €	877 000 €
<i>Autres recettes</i>	0,8%	1 728 000 €	1 741 000 €	1 755 000 €
Recettes réelles fonct. budgétées	0,8%	11 867 000 €	11 962 000 €	12 059 000 €
Recettes corrélées en fonction taux moyen réalis. 2015/2019 BP/CA = 102 %		12 104 000 €	12 201 000 €	12 300 000 €
<i>Charges de personnel</i>	1,3%	6 353 000 €	6 433 000 €	6 514 000 €
<i>Charges caractère général</i>	2,0%	2 266 000 €	2 311 000 €	2 357 000 €
<i>Autres charges</i>	-0,4%	2 069 000 €	2 060 000 €	2 053 000 €
Dépenses réelles fonct. budgétées	1,1%	10 688 000 €	10 804 000 €	10 924 000 €
Dépenses corrélées en fonction taux moyen réalis. 2015/2019 BP/CA = 98 %		10 474 000 €	10 588 000 €	10 706 000 €
<i>Simul. frais financiers éventuels emprunts : cf prospective ci-après</i>		46 000 €	54 000 €	70 000 €
Epargne brute corrélée selon taux réalis.		1 584 000 €	1 559 000 €	1 524 000 €
Rembours. capital dette actuelle		- 554 000 €	- 545 000 €	- 511 000 €
<i>Simul. capital éventuels emprunts : cf prospective ci-après</i>		- 119 000 €	- 148 000 €	- 197 000 €
Epargne nette estimée : à retenir pour prospective		911 000 €	866 000 €	816 000 €

Estimation des capacités d'investissement pour les années 2022 à 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	2024
Dépenses récurrentes :	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Voirie, eaux pluviales, éclairage public	172 000 €	172 000 €	172 000 €
Participation ZAC Reux Cordelles	270 000 €	270 000 €	270 000 €
Travaux sur bâtiments	198 000 €	198 000 €	198 000 €
Espaces verts, aires jeux, cimetière	73 000 €	73 000 €	73 000 €
Matériels et équipements divers	202 000 €	202 000 €	202 000 €
Etudes et frais divers	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Dépenses spécifiques :	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Voirie compétence Ville (lotissements,...)			
Espaces publics compétence Ville (parcs, aires de jeux,...)			
Travaux bâtiments			
Etudes et travaux liés ADAP			
Equipements des services			
Logiciels			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2022	2023	2024
Subventions diverses	187 000 €	187 000 €	187 000 €
FCTVA	660 000 €	259 000 €	259 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES	947 000 €	546 000 €	546 000 €
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE			
	2022	2023	2024
Epargne nette estimée	911 000 €	866 000 €	816 000 €
TOTAL AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DISPONIBLE	911 000 €	866 000 €	816 000 €
BESOIN DE FINANCEMENT			
	2022	2023	2024
ESTIMATION EVENTUEL EMPRUNT	642 000 €	1 088 000 €	1 138 000 €
ESTIMATION RECETTES TOTALES	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €